

A cette époque (1891), la politique du parti libérale était devenue si populaire au Canada et l'opinion publique se montrait tellement favorable à la Réciprocité que Sir John McDonald n'osa pas affronter l'électorat avec son programme de protection.

Le terme de ce parlement n'expirait qu'en 1892, mais les Chambres furent subitement dissoutes sans autres raisons que celle d'une offre de Réciprocité par les Etats-Unis au Canada.

En voici la preuve. La déclaration suivante fut livrée officiellement à la Gazette, organe du gouvernement, le 2 février 1891.

" On demandera naturellement quelles sont les raisons qui ont poussé le gouvernement à en appeler immédiatement au peuple. Il y a lieu de croire que le Gouvernement de la Puissance a reçu par l'intermédiaire du Gouvernement de Sa Majesté, certaines propositions des Etats-Unis en vue de négociations pour étendre le commerce du Canada avec les Etats-Unis. Les propositions ont été soumises au Président, et le gouvernement canadien est d'opinion que si ces négociations doivent avoir pour résultat un traité qui doit être ratifié par le Parlement du Canada, il est à propos que le Gouvernement puisse traiter la question devant une députation nouvellement élue par le peuple, et non devant un parlement qui tire à sa fin."

Puisqu'on offre des Etats-Unis d'un traité de réciprocité avec le Canada était considérée par nos adversaires même comme un avantage assez considérable au pays pour justifier un appel au peuple, il devient inutile d'argumenter plus longtemps sur la supériorité du programme libéral. Nous avons l'admission du parti conservateur, qui en a appelé au peuple parce que :

" Les Etats-Unis nous offraient un traité de Réciprocité."

(Nous verrons plus loin dans ce chapitre que cette prétention était fautive et n'était qu'un prétexte pour dissoudre le parlement.)

Voyons maintenant Pourquoi le gouvernement n'a pas conclu de traité de Réciprocité avec les Etats-Unis ?

C'est en février 1892 que nos trois commissaires canadiens : les Honorables Tupper, Bowell et Foster se rendirent à Washington et eurent une entrevue avec l'Hon. James G. Blaine, secrétaire des Etats-Unis, au sujet du traité de Réciprocité entre les deux pays.

Voici le rapport officiel signé par M. Blaine, contenant le procès-verbal des délibérations :

" A la première entrevue, le 10 février (1892) les Commissaires canadiens déclarèrent qu'ils étaient autorisés par leur gouvernement de proposer le renouvellement du traité de Réciprocité de 1854 (dont le terme expirait en 1866) avec telles modifications et extensions que semblaient demander maintenant les intérêts des deux pays, à cause du changement apporté dans leur position respective."

Un mot d'explication sur la valeur de cette offre de nos commissaires de renouveler le traité de 1854,

Par le traité de 1854, les Etats-Unis recevaient en franchise sur leur vaste marché tous les produits agricoles du Canada.

On ne payait pas un sou de droits pour vendre aux américains : notre foin, notre avoine, notre orge, nos légumes, nos moutons, nos chevaux, etc, etc. Et les cultivateurs se rappellent encore les prix élevés qu'ils obtenaient alors

ar tous d
eter à no

Par ce
duits ag
ait un tr

Ce trai
1854 à

is sont c

es les ma
porter le

Ils n'os
point de

blé d'ind

nsante p

icles pro
leur ven
vendre i

On peu
de nos ex

P

P

F

O

S

F

P

C

M

V

Soit en

ndus aux
netés d'eu

C'est d

es ; tand

Nos mi

. Blaine e

ons du gov

naes n'a é

ons de M.

ite par no

aine, c'est